



Centre interrégional de perfectionnement - Comptes annuels au 31.12.2022

Rapport de l'auditeur indépendant du 4 avril 2023

Au

– Conseil d'administration



Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration du Centre interrégional de perfectionnement

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre interrégional de perfectionnement, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation, ainsi que l'annexe y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes aux dispositions du Code des obligations suisse (CO art. 957 et ss), à la loi sur le Centre interrégional de perfectionnement (LCIP; RSB 435.311) ainsi qu'au Règlement financier du Centre interrégional de perfectionnement.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Centre interrégional de perfectionnement, conformément à la loi sur le contrôle des finances, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion. Les comptes annuels ne sont que partiellement reproduits dans le rapport de gestion et notre rapport correspondant n'est pas publiés.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la LCIP et au Règlement financier du Centre interrégional de perfectionnement. Il est en outre, responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du Centre interrégional de perfectionnement à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Centre interrégional de perfectionnement à poursuivre ses activités.

Conformément à l'art. 15 LCIP, le Conseil d'administration a l'obligation de transmettre les comptes annuels à la Direction de l'instruction publique et de la culture pour que le Grand Conseil en prenne connaissance.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la LCCF et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité du système de contrôle interne du Centre interrégional de perfectionnement.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la

société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le Centre interrégional de perfectionnement à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, relevée au cours de notre audit.

Contrôle des finances du canton de Berne

R. Studer
Responsable de mandat

Ch. Gerber
Responsable de la révision

Berne, le 4 avril 2023

Annexe:

Comptes annuels du Centre interrégional de perfectionnement, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation, ainsi que l'annexe.

Bilan	en KCHF	2022	2021	Notes
ACTIF				
Actif circulant				
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		765	780	1
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		158	148	2
Stock et prestations de services non facturées		57	54	
Actifs de régularisation		809	1'098	3
Total Actif circulant		1'789	2'080	
Actif immobilisé				
Immobilisations financières		0	0	
Immobilisations corporelles		922	623	4
Total Actif immobilisé		922	623	
Total ACTIF		2'711	2'703	
PASSIF				
Capitaux étrangers à court terme				
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de service		527	471	
Dettes à court terme portant intérêts		0	0	
Autres dettes à court terme		146	101	5
Passifs de régularisation		307	262	6
Provisions à court terme		122	107	7
Total Capitaux étrangers à court terme		1'101	941	
Capitaux propres				
Capital de dotation		1'100	1'100	
Réserve légale issue du bénéfice		460	460	
Bénéfice reporté		202	144	
Perte / Bénéfice de l'exercice		-152	58	
Total Capitaux propres		1'610	1'762	8
Total PASSIF		2'711	2'703	

Compte de résultat	en KCHF	2022	2021	Notes
Produits nets de ventes de prestations et de services		-5'873	-5'054	9
Variation des stocks et variation des prestations non facturées		-3	-9	
Charges de matériel		1'096	857	10
Charges de personnel		6'806	6'206	11
Autres charges d'exploitation		2'037	2'099	
Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé		229	207	
Résultat d'exploitation avant intérêts		4'291	4'306	
Charges et produits financiers		27	25	
Résultat d'exploitation avant contribution cantonales		4'318	4'331	
Contribution cantonale		-4'088	-3'987	
Charges et produits hors exploitation, exceptionnels, uniques ou hors période		-78	-402	12
Perte / Bénéfice de l'exercice		152	-58	

Annexe

Principes de présentations des comptes

Généralités

Le CIP applique les principes comptables selon les dispositions du Code des obligations suisse (CO) articles 957 ss. Certaines dispositions sont également contenues dans la loi sur le CIP (LCIP) et le Règlement financier du CIP.

Principes d'établissement du bilan et des évaluations

Le bilan est établi selon le principe d'évaluation individuelle des actifs et des passifs, qui repose sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués au coût d'acquisition ou de prestations et les passifs, à leur valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont explicités ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires et les fonds immobilisés. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire dont le montant est calculé à partir d'un échéancier à la fin de la période analysée.

Stocks et prestations de services non facturées

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché nette, si celle-ci est inférieure.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeur.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique de l'actif, tel que décrit ci-après :

Désignation	Durée d'utilisation
Machines, mobilier, appareils	10 ans
Appareils de bureau et de communication	5 ans
Véhicules	10 ans
Eléments actifs réseau informatique (serveurs, netapp, switches)	5 ans
Autres appareillages informatique	4 ans
Œuvres d'art	10 ans

Les immobilisations détruites, vendues, perdues, volées ou autre cas réduisant leur valeur en dehors de l'amortissement régulier, sont reprises dans une liste séparée « Désinvestissements » et comptabilisées dans le compte des amortissements réguliers.

Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services

Il s'agit d'engagements à court terme résultant de l'activité ordinaire et dont l'échéance est inférieure à un an à compter du jour du bilan

Dettes à court terme portant intérêts

Il s'agit de dettes contractées auprès de tiers, notamment la banque et correspondent aux engagements du CIP résultant de crédits qui sont encore en suspens à la date du bilan. Ils sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des créances dont l'échéance est inférieure à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale

Passif de régularisation

Les comptes de régularisation passifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Impôts sur les bénéfices

Le CIP est exonéré des impôts directs.

Montants en KCHF

1 Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	2022	2021
Caisses	17	17
Postfinance	211	215
BCBE c/c	287	201
Raiffeisen	250	347
Total Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	765	780

Les liquidités sont stables.

2 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2022	2021
Débiteurs suisses	139	138
Débiteurs étrangers	0	1
Débiteurs hôtel	44	34
Paielements hôtel	0	0
Provisions pertes sur prestations	-25	-25
Total Créances résultant de la vente de biens et de prestation de services	158	148

Les Provision pertes sur prestations pouvaient être diminuées selon les estimations. Nous y renonçons toutefois, l'année 2023 se profilant comme une année difficile financièrement pour l'ensemble de la population (inflation, hypothèques, etc.).

3 Actifs de régularisation	2022	2021
Charges constatées d'avance	433	473
Produits à recevoir	377	618
Acompte sur achats	0	7
Total Actifs de régularisation	809	1'098

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les postes suivants : Loyer KCHF 238, assurance maladie KCHF 55, assurance accident KCHF 61, maintenance ascenseurs KCHF 10, diverses assurances, abonnements journaux.

Les produits à recevoir concernent les postes suivants : formations chômage dispensées KCHF 116, chauffage en trop KCHF 14, subventions formations diverses KCHF 102, transitoires pour la formation horlogère et mécanique dispensée KCHF 128, divers montants à recevoir

4 Immobilisations corporelles	2022	2021
Total Immobilisations corporelles	922	623

Centre interrégional de perfectionnement

2022 en CHF

Tableau des immobilisations - Annexes

	Machines et outillage 15000	Mobilier et Installations 15100	Machines de bureau systèmes de communication 15200	Infrastructures informatiques 15210	Véhicules 15300	Oeuvres d'art 15600	Equipements et constructions mobilières 15700	Vaisselle et linge 15800	Mobilier et équipement de gymnastique 15900	Total
Valeurs comptables nettes au 01.01.2022	70'221.22	170'362.51	90'528.62	183'959.33	35'372.42		24'088.87	48'231.16	0.01	622'764.14
Valeurs brutes d'acquisition										
Situation au 01.01.2022	555'432.10	870'742.29	572'244.33	1'439'213.	67'550.00	6'620.00	84'526.25	111'063.15	13'149.05	3'720'540.40
Subventions / dons										
Investissements	184'609.50	147'075.35	86'804.55	99'966.20				9'935.50		528'391.10
Désinvestissements										
Situation au 31.12.2022	740'041.60	1'017'817.	659'048.88	1'539'179.	67'550.00	6'620.00	84'526.25	120'998.65	13'149.05	4'248'931.50
Amortissements cumulés										
Situation au 01.01.2022	485'210.88	700'379.78	481'715.71	1'255'253.	32'177.58	6'620.00	60'437.38	62'831.99	13'149.04	3'097'776.26
Amortissements planifiés	27'627.67	38'553.45	46'965.65	100'990.33	3'967.00		4'115.63	7'144.67		229'364.40
Amortissements non planifiés										
Situation au 31.12.2022	512'838.55	738'933.23	528'681.36	1'356'244.	36'144.58	6'620.00	64'553.01	69'976.66	13'149.04	3'327'140.66
Valeurs comptables nettes au 31.12.2022	227'203.05	278'884.41	130'367.52	182'935.20	31'405.42		19'973.24	51'021.99	0.01	921'790.84

Comptes annuels 2022



Les investissements effectués correspondent notamment à l'achat d'une nouvelle machine CNC pour les formations en mécanique, du mobilier et matériel audio-visuelle pour la nouvelle salle Arcturus Business, du mobilier pour le lobby de l'hôtel, ainsi que de composants informatiques pour les serveurs et postes de travail.

5 Autres dettes à court terme	2022	2021
Dettes envers institutions prévoyance sociales	146	101
Total Autres dettes à court terme	146	101

Contient divers décomptes assurances sociales, notamment AVS KCHF 52, LPP KCHF 56, LAA et IJM KCHF 10

6 Passifs de régularisation	2022	2021
Charges à payer	24	47
Produits constatés d'avance	274	194
Bons cadeaux	8	7
Compte de régularisation	0	14
Total Passif de régularisation	307	262

Les produits constatés d'avance concernent des factures des formations longues durées, étalées sur plusieurs exercices comptables, notamment l'horlogerie et la mécanique.

7 Provisions à court terme	2022	2021
Provisions pour investissements CT	0	0
Provisions pour vacances et heures supp.	122	107
Total Provisions à court terme	122	107

En 2022, nous avons réalisé plusieurs projets importants dont le remplacement du logiciel de gestion de l'hôtel, la migration du logiciel de gestion financière, la numérisation des formations. De plus, l'ouverture du restaurant de midi au Galileo a également nécessité des moyens supplémentaires en ressources.

8 Capitaux propres				
Le Conseil d'administration a validé le résultat négatif de KCHF 152 lors de sa séance du 21 février 2023.				
	Capital de dotation	Réserves facultatives	Résultats reportés	TOTAL
01.01.2021	1'100	460	144	1'704
Résultat de l'exercice			58	58
Allocation réserve				
31.12.2021	1'100	460	201	1'762
Résultat de l'exercice			-152	-152
Allocation réserve				
31.12.2022	1'100	460	50	1'610

9 Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	2022	2021
Produits nets de vente de biens et de prestations de services	-5'873	-5'054

La pandémie n'ayant eu qu'une petite influence en début de l'année 2022, nous avons pu travailler de manière normale durant le restant de l'année et augmenter le chiffre d'affaires dans pratiquement tous les domaines.

10 Charges de matériel	2022	2021
Charges de matériel	1'096	857

Avec une augmentation importante du chiffre d'affaires, les charges directes ont également nettement augmenté. Il s'agit notamment des charges d'achat pour le restaurant.

11 Charges de personnel	2022	2021
Charges de personnel	6'806	6'206

Les charges de personnel sont étroitement liées à l'augmentation du chiffre d'affaires, notamment avec l'ouverture du service à midi du restaurant Le Galileo. D'autre part, la réalisation des projets a également demandé un supplément en ressources humaines.

12 Charges et produits hors exploitation, exceptionnels, uniques ou hors période	2022	2021
Dons divers	0	0
Produits hors d'exploitation, exceptionnels, uniques ou hors période	-83	-410
Charges hors d'exploitation, exceptionnels, uniques ou hors période	5	8
Total Charges et produits hors exploitation, exceptionnels, uniques ou hors période	-78	-402

Au niveau des produits hors exploitation nous facturons les outils horlogers et des livre/CD vendus d'occasion dans ce compte, une participation aux excédents de notre assureur représente pratiquement le tiers du montant (KCHF 25).

Autres publications

Relations vers les partenaires proches selon CO art. 959a al. 4

Entre le CIP et le canton de Berne, plus précisément la Direction de l'instruction publique (INC), un contrat de prestations est signé pour 4 ans (2021-2024) et il définit dans les grandes lignes la politique, les produits et services proposés par le CIP, tout comme le montant de la contribution cantonale.

Comme prévu, la contribution cantonale a été augmentée à KCHF 3'050 dès 2022, ceci jusqu'en 2024.

Les annexes du contrat définissent également les autres engagements financiers du canton conformément à la convention de prestations et à la LCIP, notamment le remboursement du loyer du CIP ainsi que celui de DEFI, surface louée par le CIP pour les formations mécaniques et horlogères.

Engagements financiers (contrats, crédit-bail, etc.)*

Créancier	No Contrat	Du :	Au :	Montant initial	Montant payé	Montant restant
Red'X SA	1223086	01.02.2021	31.01.2026	112'697.30	33'443.95	79'253.35
Red'X SA	1259032	01.06.2022	01.06.2027	11'520.00	1'152.00	10'368.00
OIC - canton de Berne	Avenant 110 163	01.09.2009	31.08.2024	1'200'000.00	1'080'000.00	120 000.00
TEI Tramelan	Bail résilié 2023	01.01.2019	31.12.2023	916'500.00	733'200.00	183'300.00
				2'240'717.30	1'847'795.95	392'921.35

Locations et maintenances du parc de photocopieuses Xerox

Baux (CIP Restaurant, TEI)

*Engagements financiers qui n'échoient pas ou ne peuvent pas être résiliés dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

Engagement d'actifs en garantie des dettes

Aucun actif n'est engagé

Engagements conditionnels (obligations légales ou effectives pour lesquelles une perte d'avantage économiques apparaît improbable)

Aucun engagement conditionnel n'est à déclarer

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Il convient de noter qu'il n'y a eu aucun événement significatif postérieur à la clôture. Cependant, nous soulignons que le processus de bouclage a été avancé d'un mois par rapport aux années précédentes en raison d'une mise à jour majeure de notre logiciel de gestion comptable en date du 1^{er} février 2023. Ainsi pour finaliser les décomptes, notamment la TVA, nous avons adopté une approche de non-comptabilisation des factures débiteurs datant de 2022.

Il est important de noter que cette stratégie n'aura qu'une très faible incidence sur le résultat présenté, car les éléments importants ont été prévus dans les comptes transitoires.

Évaluation des risques financiers

Avec l'importance des investissements en 2022, nous devons bien surveiller la trésorerie ces prochains mois. Comme le budget 2023 prévoit encore une perte, liée notamment à l'augmentation des coûts de l'énergie et des charges du personnel, le risque d'un manque de liquidités existe, toutefois dans une mesure contrôlable.

Toutefois, nous pouvons encore intervenir sur les investissements de cette année et également mieux gérer les marges des produits. Des adaptations des prix seront indispensables en vue des précédentes observations.

En conclusion, nous n'avons décelé aucun risque majeur financier pour 2023.

Informations selon CO art. 959c al. 2:

Registre du commerce	No. de registre : CHE-113.175.477	Date : 20.09.2006
Établissement de droit public du canton de Berne, doté de la personnalité juridique		
Organisation : Institut de droit public		
Base légale : Loi sur le CIP du 9 avril 2003 (LCIP)		
Organisation : Conseil d'administration composé d'un président ou une présidente ainsi que de 4 à 8 membres nommés par le Conseil exécutif et la direction		
Président du conseil d'administration : Marc Labbé – signature à deux		
Direction : Didier Juillerat – signature à deux		
Finances : Edmondo Bühler – signature à deux		
Autorité de surveillance : Direction de l'instruction publique du canton de Berne		
Dernière publication de mise à jour : 10.02.2023		

Personnel du CIP au 31.12.22	2022	2021
Personnel avec contrat de travail	74	71
Apprentis	4	6
Total personnel	78	77
...dont avant changement de statut du CIP en 2005	13	13
Total EPT femmes	29.46	29.52
Total EPT hommes	26.18	24.22
Total EPT	55.64	53.74

Tramelan, le 4 avril 2023

Centre interrégional de perfectionnement

.....
 Me Marc Labbé
 Président du
 Conseil d'administration

.....
 Didier Juillerat
 Directeur

.....
 Edmondo Bühler
 Responsable Finances